



COMMUNE DE BAGNES
CONSEIL GÉNÉRAL
ROUTE DE CLOUCHEVRE 30
CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2013-2016

PLENUM DU 30.09.2015

PROCES-VERBAL N° 4

Lieu : Aula du C.O. - Châble
Heure : 19 h³⁰
Bureau du CG: Rodolphe Perreten, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*
Secrétariat : Léonard Fellay

ORDRE DU JOUR

01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil général

- 01 Séance plénière « Tourisme » du 1er juin 2015
- 02 Plénum du 17 juin 2015

04. Décisions

01 Décisions diverses

- 01 Convention Commune de Bagnes – Bourgeoisie. Présentation par Me Dominique Sierro
- 02 Statuts de l'Association Bagnes-Vollèges pour la scolarité obligatoire – présentation par M. Alain Maret

02 Décision de principe

- 01 Projet Maison verte – présentation par Mme Valérie Moulin : décision de principe

05. Information - présentation

- 01 Projet de développement du Haut Val de Bagnes et de l'Ecole de Fionnay par Mme Lorianne Maret
- 02 Dossier Four Season – Ermitage : protocole d'accord par M. Eloi Rossier

06. Divers

- 01 Dossier Curala
- 02 Centre médical
- 03 Centre sportif
- 04 Expertise Service des constructions
- 05 Dossier de fusion – Bagnes-Vollèges
- 06 Motion pour diminuer le nombre de conseillers

PROCES-VERBAL

Le vice-président, M. Rodolphe Perreten, en l'absence de la présidente Mélanie Mento pour des raisons personnelles, souhaite la bienvenue aux membres du CG, aux conseillers communaux, aux chefs de service présents, aux invités ainsi qu'aux citoyens présents et ouvre la séance.

1. Contrôle des présences

32 conseillers généraux présents, 12 excusés et 1 absent

Les deux scrutateurs nommés sont : MM Grégory May et Damien Maret

2. Approbation / modification de l'ordre du jour

3. Approbation des procès-verbaux du Conseil général

- 01 Séance plénière « Tourisme » du 1er juin 2015
- 02 Plénum du 17 juin 2015

Le secrétaire du bureau du CG, M. Nicolas Jost, en rappelle les éléments essentiels. Aucune remarque n'est soulevée. Les PV sont acceptés à l'unanimité.

4. Décisions

01 Décisions diverses

- 01 Convention Commune de Bagnes – Bourgeoisie. Présentation par Me Dominique Sierro

Eloi Rossier rappelle que la signature de cette convention était un des objectifs de législature. Le but de cette convention est de régler les différents problèmes qu'il peut y avoir entre la commune et la bourgeoisie, notamment les questions de propriété. Tout cela a pu être réglé grâce au savoir-faire de Me Dominique Sierro et la volonté des deux camps. Parole est donnée à Me Dominique Sierro pour présenter le résultat du travail sur cette convention.

Sébastien Rossoz demande si l'administration communale pourrait à tout moment stopper la location de cette maison, ce qui serait dommageable vu l'investissement de 5 millions fait par la Bourgeoisie dans la maison de Commune ?

Me Sierro explique que cette convention trace la ligne globale. Par contre, le moment venu il sera dès lors nécessaire de signer un bail en bonne et due forme entre la Bourgeoisie et l'Administration communale pour la location de la maison de commune.

Est-ce que les surfaces agricoles de la bourgeoisie sont prises en compte dans la LAT ?

La Bourgeoisie est considérée comme un privé, même si c'est une collectivité de droit public.

La convention entre la Bourgeoisie et la Commune de Bagnes est acceptée à l'unanimité.

Le Président remercie les conseillers généraux pour la confiance témoignée.

02 Statuts de l'Association Bagnes-Vollèges pour la scolarité obligatoire – présentation par M. Alain Maret

Patrick Bruchez rappelle la volonté du canton de doter toutes les écoles d'une structure de direction professionnelle. Les communes trop petites pour justifier un organe de direction par eux-mêmes ont nécessairement du de se rapprocher d'une commune avoisinante. C'est le cas de Bagnes et Vollèges.

Les différents organes qui composeront cette structure de direction sont :

- La commission des délégués, constituée uniquement de politiques.
- La commission régionale, qui sera l'organe de contrôle. Elle sera composée à 60 % de politiques et 40 % de représentants des parents.
- La commission de coordination veillera à l'opérationnel.

Afin de rassurer tout le monde, stratégie et politique de l'éducation resteront du ressort des communes.

L'opérationnel gagnera en efficacité et en rapidité, dans la mesure où toutes les décisions n'auront plus à remonter devant les conseils communaux respectifs. Il n'y aura plus qu'une seule commission scolaire pour le primaire ; une commission scolaire Bagnes-Vollèges du secondaire étant déjà en place. Des économies pourront également être escomptées dès que la structure sera rodée. Patrick Bruchez passe par la parole à Alain Maret pour la présentation.

Benjamin Deslarzes demande le prorata d'élèves entre Bagnes et Vollèges et si le nombre de représentants ne devrait pas être proportionnel.

Aude Michellod donne le rapport de la commission approuvant à l'unanimité le projet.

Les statuts sont acceptés par 30 pour et 1 abstention

02 Décision de principe

01 Projet Maison verte – présentation par Mme Valérie Moulin : décision de principe

Rodolphe précise qu'il s'agit uniquement d'une décision de principe.

Mme Valérie Moulin présente le concept de la Maison Verte, lieu de rencontre pour tous les enfants de 0 à 5 ans pour autant qu'ils soient accompagnés d'un adulte, le tout encadré par des professionnels.

A Martigny le concept fonctionne tellement bien qu'ils ont dû augmenter le nombre de jours d'ouverture.

Cette structure est avant tout un lieu d'échanges et n'est pas réservé uniquement aux familles de la Vallée.

Le personnel est uniquement composé de personnes issues du domaine social, de la petite enfance ou de la famille. Une formation spécifique est prévue.

Ce projet a été développé suite à une demande de citoyens de la commune.

Les commissions des affaires sociales et de gestion donnent un préavis positif.

La décision de principe concernant la Maison verte est acceptée par 23 pour 5 contre et 3 abstentions.

5. Information-présentation

01 Projet de développement du Haut Val de Bagnes et de l'École de Fionnay par Mme Lorianne Maret

Eloi Rossier rappelle que l'année dernière un crédit avait été demandé pour procéder à la réparation du toit de l'école de Fionnay. Ce crédit avait été refusé, car il n'y avait pas de concept de développement du Haut Val de Bagnes.

Lorianne Maret présente donc le concept de développement du Haut Val de Bagnes.

Joël Sciboz précise que ce projet permettrait d'avoir une porte d'entrée sur la zone protégée du Haut Val de Bagnes. Il y voit donc une opportunité avec la réfection de cette bâtisse en maison d'accueil touristique du Haut Val de Bagnes.

Selon Eloi Rossier, l'idée est d'avoir une collaboration avec les guides et autres accompagnateurs en montagne, éventuellement un magasin de sport, notamment pour l'équipement pour la Via Ferrata. L'utilisation des différents niveaux du bâtiment doit être encore affinée.

En 2018, la zone protégée sera renouvelée et la débâcle du Giétroz de 1818 sera commémorée. Cette débâcle a été l'élément déclencheur du développement du tourisme dans le Haut Val de Bagnes.

Lorianne Maret ne peut pas donner un chiffre concernant les frais d'exploitation, tout dépendra de l'occupation.

L'idée d'un point d'information à Fionnay paraît intéressante, par contre le coût du bâtiment semble élevé.

Nicolas Jost demande si des montants suffisants pour imprévus ont été mis au budget car la commune a déjà fait une mauvaise expérience dans la rénovation d'un ancien bâtiment dans le Haut Val de Bagnes...

Benjamin Deslarzes précise que pour obtenir un peu de rendement il faudrait plutôt prévoir des logements plutôt que des salles communales, notamment sur les deux étages du haut.

02 Dossier Four Season – Ermitage : protocole d'accord par M. Eloi Rossier

Le Président excuse l'absence d'Eric Fumeaux qui est en charge de ce dossier. Beaucoup de projets ont été déposés pour occuper les terrains Besson, mais aucun n'a vu le jour.

Les modalités de mise à disposition des terrains nécessaires à l'établissement du complexe hôtelier pour une durée maximale de quasiment un siècle étaient les suivantes : un DDP pour la surface hôtelière pour 13'800'000.-, vente de terrains pour le développement de résidences para-hôtelières pour un montant de 17'250'000 et finalement vente de terrains pour l'implantation de PPE résidentielles, donc de résidences secondaires, pour un montant de près de 22'000'000.-. Les conditions de mise à disposition du foncier vont être modifiées dans le sens d'une redéfinition du périmètre d'implantation du projet Four Seasons et DDP sur l'ensemble des terrains sans vente du foncier.

Eloi Rossier présente les plans d'implantation du futur complexe hôtelier. Il y a actuellement des oppositions à ce projet.

François Roux propose d'implanter l'Office du tourisme dans ce complexe. Eloi précise que le déplacement de l'Office du tourisme est en réflexion étant donné que les bureaux ne correspondent plus au besoin.

Selon André Guinnard, des activités en sous-sols devraient être prévues, commerces, etc...comme le font notamment les stations nord-américaines.

6. Divers

01 Dossier Curala

Le cahier des charges est bientôt abouti. Pour compléter ce cahier des charges, il a été décidé de lancer un appel à idées. Les propositions soumises, seront évaluées dans le 1^{er} trimestre 2016, afin de pouvoir lancer l'appel à investisseurs d'ici juin 2016.

Le dossier va de l'avant mais cela prend du temps. Le Conseil communal essaie de formuler un cahier des charges le plus complet possible.

02 Centre médical

Il y a deux semaines, Eloi Rossier a rencontré un médecin, M. Wurth, afin de voir les synergies qu'il pourrait y avoir tant avec Verbier qu'avec le cabinet Alp Sport Thérapie. Ce médecin doit donner prochainement une réponse.

Concernant Verbier, M. et Mme Popescu ont décidé de ne pas se joindre au projet d'un centre médical unique.

03 Centre sportif

Le bureau d'architectes DAR s'est retiré du Groupe BDL. Ainsi le bureau de Philippe Bruchez a repris à son compte l'entier du mandat d'architecture et a engagé notamment Grégoire Farquet, architecte EPFZ. Ce retrait n'a aucune incidence économique pour la commune.

Les études concernant la 2^{ème} phase du centre sportif ont nettement progressé et le dossier sera bientôt prêt pour être déposé à l'enquête publique. La 2^{ème} phase devra démarrer au printemps 2016...

Le recours de l'entreprise Polli est toujours pendant devant la justice. Les discussions entre la direction de l'entreprise Polli et le consortium bagnard à qui le mandat a été attribué, n'ont pour l'heure pas abouties à un arrangement. Les dernières déterminations des avocats des différentes parties doivent parvenir sur le bureau du juge pour le 18 octobre au plus tard. Toute décision de justice ne devrait donc pas tomber avant janvier 2016.

Eloi Rossier précise que la commune n'a pas commis de faute dans la procédure. Devant un tel retard, la commune demandera des dommages et intérêts en cas de succès devant la justice.

André Guinnard demande qu'une information soit donnée courant novembre afin de pouvoir communiquer avec nos hôtes.

04 Expertise - Service des constructions

En juillet dernier, la commune s'est vue reprocher des manquements dans le service. Ces reproches s'orientent sur trois axes :

- Certains bureaux d'architectes seraient systématiquement favorisés dans le traitement prioritaire de leurs dossiers.
- Le président de la commission des constructions ne se serait pas récusé sur certains dossiers, tout en sachant que son entreprise serait mandatée.
- Certaines autorisations auraient été accordées avec un peu trop de générosité, notamment sur la densité constructive.

En date du 18 août dernier, la commune a décidé de confier une expertise à deux personnes, MM. Pierre-André Veuthey et Léonard Bender afin de faire toute la lumière sur ce dossier.

Le président de la commission des constructions a décidé de se retirer de la présidence de la commission le temps de l'expertise ; fonction reprise par le président de la commune.

Les experts analysent les dossiers incriminés. Ils analyseront si les processus d'acceptation ont été respectés.

Eloi Rossier confirme que le travail avance et que les experts sont très respectueux de la procédure.

La presse s'est emparée du dossier suite à une dénonciation anonyme et la commune de Bagnes se serait bien passée de faire la une du Nouvelliste.

Les premières conclusions des experts seront transmises au plus vite. Un premier rapport a d'ailleurs déjà été transmis.

D'autre part, Eloi précise que l'engagement du chef de service des constructions n'a pas pu être confirmé ; sans qu'il y ait un quelconque rapport avec l'expertise.

05 Dossier de fusion – Bagnes-Vollèges

Les deux communes ont approché la société Selecte qui a déjà accompagné différentes communes dans le processus de fusion.

Fin août dernier, M. Maurice Chevrier a présenté la marche à suivre.

Le comité de pilotage de la fusion, se rencontrera pour valider le planning prévu.

2016 sera consacrée à créer le dossier de fusion. L'idée est que les populations de Bagnes et de Vollèges puissent se prononcer courant 2018, pour une entrée en vigueur de la nouvelle commune au printemps 2021.

06 Motion pour une diminution du nombre de conseillers communaux

Cette motion découle de l'Audit du printemps 2015 et l'idée est de proposer à la commune d'analyser si son fonctionnement possède la meilleure dynamique, si non, d'y remédier. Il n'est pas prévu de professionnaliser le rôle de conseillers communaux.

Eloi Rossier informe que fin août le CC s'est rendu à Davos, commune de dimension semblable également orientée vers le tourisme. Le Conseil de Davos est composé de 5 personnes, dont 1 à plein temps et 4 personnes à 50%. Une votation populaire pour passer de 5 à 3 personnes a échoué.

Le CC s'est tourné vers les partis politiques qui composent le paysage politique bagnard ; il semblait important de connaître leur avis.

Eloi Rossier confirme que dans le dossier de fusion, le nombre de conseillers sera obligatoirement une question qui viendra sur la table. La diminution de conseiller permettrait à la Commune d'être plus efficace dans la gestion de ses dossiers, mais il ne faudrait pas que cette problématique du nombre de conseillers vienne « perturber » la nécessaire réflexion qui sera faite dans le cadre de la fusion.

07 Autres divers

Concernant la présentation de l'Université, Eloi Rossier explique que l'acte de constitution de la fondation a été signé et déposé au registre du commerce. Il attend la réponse pour la date définitive de la conférence à la presse qui lancera officiellement l'institut. Pour l'heure il y a une quinzaine d'élèves inscrits, ce qui permettrait déjà de dispenser des cours.

La question des primes de départs dans le règlement du personnel n'a pour l'heure pas été abordée.

Sur le sujet de la route de contournement de Villette, Eloi Rossier s'est entretenu avec Doris Leuthard. Elle n'a pas manqué de lui faire remarquer que la commune de Bagnes a voté non à la vignette à 100.-

En rapport avec la LAT, la commune de Bagnes a reçu les taux de zones à construire. Après correction, la Commune de Bagnes possède à peu près 12% de réserve par rapport à la zone à bâtir complète. Cette réserve devrait correspondre au besoin de la population pour les quinze prochaines années.

Vincent Michellod félicite François Roux et son équipe pour l'ouverture du skate-park, tout en rendant attentif les utilisateurs à maintenir la propreté des lieux.

Clôture de la séance à 23h00

Le secrétaire

Léonard Fellay



Pour le Conseil Général

Rodolphe Perreten
Vice-Président du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG

